

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2675>



Journée de réflexion

[STAGE] Enseigner au collège aujourd'hui

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Infos - Stages syndicaux - Stages syndicaux des années passées -



Publication date: dimanche 28 septembre 2008

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le SNES 58 propose à tous les enseignants du second degré une journée de réflexion et d'information sur l'enseignement en collège. Cette journée prendra la forme d'un stage syndical organisé le mercredi 12 novembre, ce qui permettra aux participants de bénéficier d'une autorisation d'absence avec maintien du salaire. Elle s'adresse à tous les enseignants du second degré, les CPE ou les Copsy du département syndiqués ou non-syndiqués.

Pour le SNES 58, il est important d'informer les personnels sur les questions d'enseignement au collège, et il est important de permettre aux personnels de réfléchir ensemble au fonctionnement du collège et à l'avenir du collège.

STAGE "Enseigner au collège aujourd'hui"

MERCREDI 12 NOVEMBRE

de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Bourse du Travail de Nevers

Intervenant extérieur :

Bruno Mer, membre du secteur collège au niveau national du SNES.

Programme de la journée :

- droits, obligations,
- public scolaire,
- relations avec les parents,
- nouveautés et évolution du collège,
- temps d'échanges sur les collèges nivernais.

Qui peut participer à ce stage ?

Tout personnel de l'Education Nationale (syndiqué ou non) a droit à douze journées par an de formation syndicale (autorisation d'absence spéciale avec maintien du salaire).

Comment participer à ce stage ?

1) S'inscrire auprès du SNES-FSU 58 :

- par [mel](#) en fournissant votre nom, prénom, établissement d'exercice, numéro de téléphone, adresse postale et

adresse électronique.

– ou par courrier en utilisant le formulaire (à télécharger ci-dessous)

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Formulaire d'inscription

2) Déposer son autorisation d'absence avant le 12 octobre 2008 au secrétariat de votre établissement.

Télécharger un Modèle d'autorisation d'absence (cliquer sur l'icone ci-dessous) :

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/rtf-a14e8.svg>

Modèle d'autorisation d'absence

à déposer un mois à l'avance.

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Modèle d'autorisation d'absence

Ce document contient :

Page 1 : le modèle explicatif de la demande d'autorisation d'absence.

Pages 2 et 3 : les deux versions prêtes à imprimer pour être complétées à la main.

Vous recevrez normalement un arrêté du rectorat vous autorisant à vous rendre au stage (ceci vous libère entièrement de vos cours pour la journée (sans obligation de rattraper), puisque l'administration doit vous accorder le temps de route pour être à 9h00 au stage). Toute absence de réponse de l'administration, vaut autorisation d'absence.

